Le calme s'est ensuite rétabli complètement.

Les Capucins de Versailles

Versailles, 30 avril. — Les abords du couvent des Capucins restent calmes ; quelques groupes seulement stationnent sur le boulevard. Les Pères attendent une nouvelle convocation pour se rendre chez le juge d'instruction.

Cette après-midi ont comparu devant le tribunal correctionnel, présidé par M. Féron, les personnes arrêtées au cours des dernières manifestations : le nommé Anselme Zéphirin, âgé de 72 ans, inculpé de violences et de voies de fait sur un agent a été écondamné à 15 jours de prison avec sursis, et à 25 fr. d'amende.

Mlle de Lambert Deschamps de Morème, âgée de 20 ans, accusée d'outrages aux magistrats, a été condamnée à 8 jours de prison.

Au prononcé du jugement, des murmures se sont fait entendre dans l'auditoire. La salle était archi-comble.

Chez les Chouans

L'agitation autour de l'abbaye de Kerbeno est augmente depuis ce matin. Des clériraux parcourent les villages et convient les paysans à se joindre aux personnes qui gardent déjà l'abbaye. Les manifestants continuent à y acclamer les Bénédictins.

M. Montfort, secrétaire en chef du commissariat central de Brest, est parti à 11 h. pour Morlaix, où il va porter au commissaire Riou des instructions pour l'opération de la levée des scellés, qui aura lieu demain matin.

Dans la crainte que les routes ne soient barrées demain par la gendarmerie, lorsqu'arriveraient le liquidateur et le juge de paix pour procéder à la levée des scellés, un mot d'ordre a été donné aux cultivateurs des communes voisines de l'abbaye les avertissant de venir de grand matin.

LES CAPUCINS DE MARSEILLE

Marseille, 30 avril. — Les Pères Capucins de la rue Croix-de-Regnier sont décidés à ne pas répondre au mandat de comparution qui leur a été signifié pour aujourd'hui 10 heures du matin.

Les abords du couvent sont calmes.

Coup de Bourse clérical

Paris, 30 avril. — Depuis quelque temps, la Rente française 3 % a baissé d'une façon exagérée, deux francs environ dans un mois.

Les causes de cette baisse ne peuvent être cherchées dans la situation extérieure : aucune complication diplomatique ne s'est produite ; nos relations avec les puissances étrangères n'ont jamais été aussi amicales.

Il faut donc regarder à l'intérieur, et immédiatement on est frappé de ce fait qu'une baisse semblable se produisit lorsque fut votée la loi sur les associations.

Cléricaux et réactionnaires avec un ensemble patriotique s'efforcèrent de jeter le désarroi dans notre marché, en portant atteinte au crédit de la France.

Aujourd'hui, la loi est appliquée aux congrégations ; aussitôt la baisse du 3 % reparaît. Coïncidence curieuse, cette baisse a commencé le jour même que la Chambre a entamé le débat sur les demandes d'autorisation des congrégations. Alors, 21 mars, la rente était au pair ; elle a coté hier 97.77.

La manœuvre est bien visible. Nous nous contenterions de la signaler en insistant sur l'odieux des représailles des congréganistes qui s'en prennent au crédit national.

Mais nous devons protester énergiquement contre l'appui que les congrégations ont trouvé dans la corporation des agents de change.

Ceci est de notoriété publique, et les agents de change ne cachent d'ailleurs pas leurs sentiments.

N'appellent-ils point couramment la Rente française les « assignats Jaurès » ?

C'est intolérable. Les agents de change oublient vraiment trop qu'ils doivent leur puissant privilège aux lois de la République.

Congrès des mineurs à Carmaux

Carmaux, 30 avril. — Cotte, secrétaire du comité national des mineurs, invite toutes les organisations minières fédérées à envoyer des délégués au congrès qui se tiendra à Carmaux le 20 mai, et à leur donner un mandat ferme sur les revendications corporatives suivantes qui seront discutées : retraites, journée de huit heures, minimum des salaires, délégués mineurs, accidents du travail, contrôle des salaires, renvoi d'ouvriers des mines abandonnées, nationalisation des mines, transfert du siège fédéral, etc.

Les dockers de Marseille

Marseille, 30 avril. — La physionomie des quais est calme ce matin.

Environ 1,800 hommes travaillent et leur embauchage n'a donné lieu à aucun incident.

Un fâcheux accident est arrivé, à huit heures, à bord du vapeur « Belgica », qui chargeait ; un des ouvriers a été saisi par les chaînes d'un treuil et a eu le bras littéralement arraché. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré.

Un des entrepreneurs, M. Bernard, a adhéré aux conditions des ouvriers ; les autres résistent toujours, mais ils doivent se réunir à onze heures, sur la demande du préfet, afin d'examiner s'il y aurait lieu d'accepter un arbitrage. L'arbitre, en ce cas, serait M. Maguan, ancien président du tribunal de commerce.

Nouvelle découverte d'Edison

New-York, 30 avril. On annonce que M. Edison, le célèbre inventeur américain, vient de prendre un brevet pour l'extraction de l'or des minerais par un procédé où l'eau n'est pas employée.

M. Edison aurait déclaré qu'il n'a jamais fait de découverte d'une importance pratique aussi considérable.

Congrès des employés des chemins de fer

Paris, 30 avril. — Le quatorzième congrès du syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France et des colonies a été ouvert ce matin à la Bourse du Travail. Tous les réseaux français et algériens sont représentés, et le nombre des délégués est sensiblement plus élevé que lors des précédents congrès.

La matinée a été consacrée à la vérification des pouvoirs des délégués.

Cet après-midi, le congrès a procédé à la nomination des commissions et de la commission du budget. Ensuite il a été donné lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle du syndicat.

Bien que des délégués aient demandé la mise en tête de l'ordre du jour de la loi Berteaux-Rabier-Jaurès, cette question ne sera pas discutée avant demain.

Faits Divers

HORS RÉGION

Une Catastrophe au Canada

UNE VILLE DETRUITE. — NOMBREUSES VICTIMES.

New-York, 30 avril. — Un télégramme reçu de Vancouver dit qu'une explosion a eu lieu près de la ville de Frank, dans un territoire situé à quelques milles au nord-ouest sur le Crows Nest Pass Railway. Soixante-quinze personnes auraient été tuées. Une autre dépêche de Spokane dit qu'une dépêche privée de Frank annonce qu'un tremblement de terre a complètement détruit les mines, tuant soixante-dix personnes. Frank est une ville charbonnière, située à quelques milles à l'ouest de Ferny. Elle est créée seulement depuis deux ans. Une dépêche plus récente de Frank annonce que trois explosions ont eu lieu ce matin, que plus de cent hommes ont été tués.

AUTRES DÉTAILS

Montréal, 30 avril. — Les habitants de Frank, petite ville du territoire d'Alberta au Canada nord-ouest, ont été réveillés par les secousses d'un tremblement de terre. Ils sortirent de leurs maisons.

Beaucoup de femmes et d'enfants dont les parents étaient occupés aux mines de charbon voisines se rendirent à ces mines pour avertir leurs maris ou leurs pères.

Pendant le trajet, on entendit un bruit terrible. Tout à coup l'air se chargea d'une vapeur brûlante.

La montagne *Tortue*, qui domine la ville, fit éruption et se transforma en volcan actif.

Heureusement pour la ville la lave et les roches furent lancées dans une autre direction ; mais, malheureusement pour les mineurs, c'était la direction des mines.

Les femmes et les enfants, voyant ce nouveau danger, se hâtèrent vers les houillères. Mais presque tous furent atteints par les jets de lave et de pierres et moururent, quelques-uns d'épouvante, avant d'atteindre leur but.

Par-dessus leurs corps la lave brûlante se répandit jusqu'aux puits et engloutit une vingtaine d'hommes qui y travaillaient à ce moment-là.

On croit qu'outre ces femmes, ces enfants et ces mineurs, il y a encore une centaine de victimes.

La petite ville est entièrement détruite.

NOS CONCITOYENS A FRANCK

A Frank même et dans les environs se trouvent deux exploitations houillères, la *Frank* et l'*United Goldfields*, qui comptent beaucoup d'actionnaires à Lille.

Dernièrement, un de nos concitoyens, M. Edouard Liagre, partait au Canada comme ingénieur de cette dernière exploitation minière.

A cette même exploitation étaient attachés comme administrateur délégué M. Fleutot, ingénieur très connu à Lille et à Douai, et M. Beugin, comme sous-directeur technique, qui, dans ces derniers temps, était occupé à la société des mines de Lens. Plusieurs ouvriers de ce charbonnage avaient également voulu quitter la France avec M. Edouard Liagre et remplissaient les fonctions de porions dans les chantiers de l'*United Goldfields*.

Hâtons-nous de dire immédiatement que si la ville de Frank a été détruite, aucun de nos compatriotes ne figure parmi les victimes, et que le domaine de l'*United Goldfields* qui vient tout récemment de changer son nom contre celui mieux approprié d'*United Coal Fields*, n'a souffert aucun préjudice.

Des renseignements très formels sont parvenus sur ce point chez MM. Pallez, banquiers, rue Nationale, à Lille, agents de l'*United Coal Fields*, aussi bien qu'à M. Edouard Liagre lui-même. Quant au charbonnage de Frank, il semblerait complètement anéanti, mais il faudra évidemment attendre quelques jours pour se prononcer.

L'administrateur délégué de l'*United Coal Fields*, M. Fleutot, est en ce moment en route d'Europe en Amérique et il doit arriver aujourd'hui ou demain à New-York. L'ingénieur en chef, M. Edouard Liagre, était absent de la mine, ayant dû se rendre à Chicago pour négocier l'achat d'une seconde locomotive nécessaire à l'exploitation ; mais le sous-directeur technique, M. Beugin, qui était sur les lieux, a pu télégraphier à MM. Pallez, à Lille, pour leur annoncer que le « charbonnage la Frank avait été détruit par une explosion de grisou. »

M. Edouard Liagre, de son côté, a télégraphié de Chicago à son père dans le même sens, mais en faisant connaître que la version du volcan, maintenant démentie, avait couru de prime abord et avait même donné lieu à des éditions sensationnelles des journaux locaux.

Une bande d'assassins

Paris, 30 avril. — Dernièrement on arrêtait une bande de malfaiteurs, trois hommes et deux femmes, auteurs de cambriolages commis à Abbeville, Tours, Compiègne, Blois, Nantes, Vernon, Angoulême.

Voici leurs noms : Jacob, dit Escande, femme Berthon, maîtresse et mère présumée du précédent ; Bourg, dit Herselin ; Léon Pélissard ; femme Béziat, maîtresse de Pélissard.

Cette bande de criminels a commis presque tous les méfaits constatés en province depuis un an environ.

Au mois de février dernier, à Compiègne, la villa Javotte, appartenant à Mme la comtesse de Frezals, qui habite à Paris, rue François Ier, était cambriolée de fond en comble. Deux coffres-forts furent éventrés de main de maître, sur place, et les bandits s'approprièrent un grand nombre d'objets d'art, de bijoux de grande valeur ; des tableaux, des miniatures, des tabatières en or incrustées, des bonbonnières, tout fut emporté.

On avait remarqué alors, sur le quai de la gare de Compiègne, le lendemain du vol, dès le matin, deux individus postés autour d'un panier d'assez grandes dimensions et, apparemment d'un poids respectable, le tout enveloppé dans un rideau de couleur. Le signalement de ces individus correspond point par point à celui de Jacob et de Bourg.

A l'église Saint-Jacques d'Abbeville, les misérables dévalisèrent les troncs s'emparèrent des objets du culte, et firent un tel ravage que l'un des membres de la bande prit peur à un certain moment, car Jacob dit « Escande » n'avait pas craint de s'introduire dans les sous-sols, dans les tombeaux.

Bourg, dit « Herselin », ne rappelle pas cette lugubre expédition sans un frisson d'horreur et d'épouvante.

— Il me semblait, s'écrie-t-il d'un air tragique, voir les morts se lever pour nous reprocher nos infamies et nos crimes !

A Vernon, dans l'Eure, la maison d'un riche propriétaire fut dévalisée de haut en bas ; la bande continua ses exploits criminels à Bourges, à Tours, à Blois, au Havre, à Nantes, à Rouen, où l'église Notre-Dame-du-Salut fut également mise à sac.

A Nevers, plusieurs villas furent visitées et pillées ; partout, les malandrins amassèrent un formidable butin composé surtout d'or, d'objets de la plus haute valeur artistique.

Il nous faudrait plusieurs colonnes de ce journal pour énumérer les innombrables forfaits dont ces bandits se sont rendus coupables. En ne comptant, ce méfait plus de deux cents ! Quoi qu'il en soit, on est déjà à peu près convaincu, en tout cas, qu'ils sont pour quelque chose dans le crime de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, où un curé et sa servante furent trouvés assassinés dans les circonstances que connaissent nos lecteurs. De fortes charges pèsent sur Jacob et son compagnon Pelissart.

Jacob, dit « Escande », est un dangereux simulateur ; il a déjà essayé à diverses reprises de se faire passer pour fou, mais l'examen auquel il a été soumis l'a représenté comme un homme de tempérament très froid, à la volonté forte, très décidé, en pleine possession de ses facultés mentales.

On saura, d'ailleurs, bientôt, avec quel cynisme il a accompli ses actes criminels.

L'enquête ne va pas se borner à rechercher les vols commis par la bande sinistre ; un certain nombre de crimes commis en province et restés impunis vont être examinés de plus près, les signalements contenus dans les dossiers seront comparés avec ceux des assassins de Pont-Remy et d'ailleurs encore.

Nous aurons l'occasion de reparler de cette sensationnelle affaire.

DANS LA RÉGION

Chez les Mineurs

L'activité des ouvriers du sous-sol est un spectacle qui ne manque pas de réconfort. Partout les travailleurs s'organisent, se comptent et s'unisent pour assurer le triomphe de leurs revendications.

Quand on songe aux difficultés du début, ce n'est pas sans un sentiment de légitime fierté que l'on regarde les résultats obtenus :

— Le 10 Mai, les trois Syndicats du Pas-de-Calais, d'Anzin et du Nord se réuniront, en congrès régional à Douai.

— Le 20 mai, tous les Syndicats de Mineurs de France se réuniront à Carmaux (Tarn), en congrès national.

— Le 1er juin, tous les Syndicats de Mineurs du monde entier, se réuniront à Bruxelles (Belgique), en Congrès international.

Que les jaunes et les purs, montrent leurs bagages.

Importante escroquerie de bijoux

PAR UN LILLOIS A PARIS

M. Coupillaud, juge d'instruction, vient d'être saisi par le parquet de la Seine, d'une escroquerie de 10,000 francs de bijoux commise au préjudice d'un grand bijoutier de la rue de la Paix, à Paris, par un lillois de passage dans la capitale.

L'individu très correctement mis, s'est présenté chez le bijoutier en question et sous prétexte que sa jeune fille allait se marier, demanda à voir un certain nombre de bijoux, pour mettre dans la corbeille de noce.

On lui en présenta pour une trentaine de mille francs, mais il ne fixa son choix sur aucun des bijoux qui lui étaient exposés. En fin de compte il demanda au négociant de lui faire apporter à son hôtel, une certaine quantité de bagues, broches, boucles d'oreilles, etc. Là il fixerait définitivement le bijoutier sur ce qu'il aurait choisi.

Sans méfiance, et séduit par les grandes manières du filou, le commerçant acquiesça et envoya pour une dizaine de mille francs de bijoux, à l'adresse indiquée. Est-il utile d'ajouter que le bijoutier ne revit plus, ni l'homme, ni les bijoux.

Après avoir attendu un ou deux jours, le négociant comprenant — un peu tard — qu'il avait eu affaire à un escroc, déposa une plainte. Un mandat d'arrêt a été lancé contre l'habile filou.

La Grève des Tisserands

A TOURCOING

La situation reste stationnaire. Chaque jour les grévistes se réunissent au siège de leur syndicat, après quoi, ils s'en vont, escortés de quêteurs, faire une promenade en ville.

Le syndicat des tisserands nous demande de démentir formellement les allégations produites par plusieurs journaux, à propos d'une entrevue qui aurait eu lieu lundi dernier, et au cours de laquelle les ouvriers auraient demandé à percevoir le salaire du travail, qui était resté sur métier.

En réalité, les délégués grévistes se sont présentés lundi dernier à l'usine. Le patron leur a fait savoir par le concierge, qu'il était trop occupé pour les recevoir. La démarche des délégués s'est arrêtée là, et tout ce qui a été dit en plus est contraire à la vérité.

Manifestation syndicale

A TOURCOING

Comme les années précédentes, la Fédération des Syndicats « La Solidarité Ouvrière » organise cette année, à l'occasion du Premier Mai, une manifestation syndicale.

Cette manifestation aura lieu dimanche matin.

Les syndicats se réuniront à leur siège respectif, à neuf heures. Ils se rendront ensuite sur la place du Calvaire, où se fera la formation du cortège.

Le cortège se mettra en route, à dix heures précises et suivra l'itinéraire suivant : rues de la Latte, Jourdan, Menin, Roncq, Général-Laharpe, Phalempins, la Baille, Houchard, place des Phalempins, rues du Clocher, de Gand, Auber, Malcense, Belle-Vue, Chêne-Houpline, de la Cloche, contour Saint-Christophe, Grand'Place, rue de l'Hôtel-de-Ville.

La Fédération des Syndicats a adressé une lettre à M. Dron, maire, le priant de recevoir une délégation des syndicats, qui lui remettra la liste des revendications ouvrières.

La dislocation du cortège aura lieu sur la place Victor-Hassebroucq, après l'entrevue sollicitée par la Fédération.

Un mineur tué à Escaudain

Le nommé François Poulain, mineur à la fosse Saint-Marcq, a été pris sous un éboulement. Ses camarades qui n'avaient eu que le temps de se sauver, lorsqu'ils revinrent ils ne retirèrent qu'un cadavre après de grands efforts Poulain était père de famille.

La grève d'Halluin

REPRISE DU TRAVAIL

Il y a des gens qui se font un malin plaisir de colporter des nouvelles qu'ils savent pertinemment fausses.

C'est ainsi qu'hier matin le bruit se répandait à Tourcoing, que les grévistes de l'établissement Gratry n'avaient pas tenu parole, qu'ils n'avaient pas repris le travail.

Ce bruit était faux. Les tisserands ont regagné l'atelier, hier matin à neuf heures. Ils avaient préalablement tenu réunion à la «Maison du Peuple», et c'est au milieu d'une double haie de curieux, qui les ont fortement acclamés, que les ouvriers ont repris le chemin de l'usine.

Quelques-uns d'entre eux, ceux qui, durant la grève, avaient été s'embaucher ailleurs, devront attendre encore un jour faute de travail, pour reprendre leurs places.

La grève est donc terminée.

Le drame de Valenciennes

Hier matin, vers 9 heures, le docteur Catrin, médecin-légiste, s'est rendu au domicile des époux Minart-Lebrun, dont nous avons raconté hier la mort tragique.

Le corps de la femme porte quelques blessures légères faites par la gaffe en opérant les recherches.

Le malheureux Minart, lui, a véritablement coulé à pic. Ses ongles portent trace de la vase dans laquelle il s'est enfoncé.

C'est bien comme nous l'avions dit, à la suite d'une futile querelle de ménage que les époux Minart se sont jetés à l'eau.

Détail à noter : Depuis 3 ans, un ouvrier de chez M. de Poncheville prenait pension chez M. Minart. Pour la première fois depuis cette date, il était absent le jour du drame. Sa présence eût certainement évité le désastre.

Les funérailles d'Adonis Minart et de sa femme auront lieu aujourd'hui, à 9 heures. La famille est arrivée ce matin et a pris les dispositions nécessaires.

Quant au petit Charles, il est toujours chez Mme Basquin. Après la cérémonie funèbre il ira, dit-on, chez une de ses tantes qui habite Le Quesnoy.

UN OUVRIER TUÉ

AUX MINES DE LIÉVIN

Le machiniste Vilatier Paul, âgé de 15 ans était occupé dans une galerie de la fosse n° 3 des Mines de Liévin, lorsque par suite d'un faux pas il glissa et tomba si malheureusement qu'il eut la tête écrasée par une berline remplie de terre. La mort a été instantanée.

Un enfant brûlé à Lens

Mme Hayez, demeurant dans la nouvelle cité de la fosse n° 4 des mines de Lens, avait posé par terre un chaudron rempli d'eau bouillante, lorsqu'elle dut s'absenter. Son fils Arsène, âgé de 4 ans qui jouait s'approcha du chaudron et tomba dedans. L'enfant fut retiré grièvement brulé sur tout le corps, son état est grave.

UN ENFANT NOYÉ A DOURGES

Le 27 avril, vers 6 heures du soir, Mme Dubois, cabaretière, était informée par une petite fille que son fils Julien, âgé de 11 ans était tombé dans l'abreuvoir qui longe la route d'Hénin-Liétard. Elle se rendit immédiatement à l'endroit indiqué où des recherches étaient déjà pratiquées pour retrouver le corps de l'enfant.

Au bout d'un moment on vit le petit Julien revenir à la surface de l'eau ; il fut saisi par une des personnes présentes et transporté dans une maison voisine où tous les soins qui lui furent prodigués, restèrent sans résultat. L'asphyxie avait fait son œuvre.

Drame sanglant à Hénin-Liétard

Un homme frappé de huit coups de couteau.

La rue de l'Abreuvoir a été mise en émoi mercredi soir par un drame sanglant qui s'est déroulé dans la cour Théry. Dans cette cour habitent quelques ménages qui ne vivent pas en parfaite intelligence. A la suite d'une discussion plus violente que d'habitude, le nommé Vérez Edouard, âgé de 29 ans, voiturier, a frappé Buquet Arthur, de huit coups de couteau dans le dos.

L'arme dont s'est servi Vérez est un petit couteau de poche, à lame courte et peu tranchante. C'est heureux, car les coups portés par lui avec une arme plus solide auraient pu être très graves, d'autant plus que le nommé Buquet qui rentrait du travail se préparait à se laver et ne portait aucun vêtement sur le corps.

Prévenue immédiatement la police se mit à la recherche du coupable qui s'était caché chez son père, dit Layette, rue du Hanôvre. Mis en état d'arrestation, Vérez déclara d'abord qu'il avait été attaqué par Buquet et qu'il était en cas de légitime défense lorsqu'il le frappa avec un clou prétendait-il. Il avoua ensuite que c'était avec son couteau.

Le coupable sera dirigé sur Béthune et mis à la disposition du parquet.

Le crime de Frelinghien

Mercredi matin, à neuf heures et demie le nommé Braem, a été descendu de la prison de l'Hôtel-de-Ville et conduit au Parquet de Lille avec le train de 10 h. 16, accompagné de M. Jénot, commissaire de police et d'un agent.

Une foule très dense de curieux a stationné depuis sept heures du matin pour assister au départ de Braem qui garde toujours son attitude hébétée.

Quel que soit le résultat de l'instruction en ce qui concerne Braem, il sera toujours poursuivi sous l'inculpation d'outrages à agent.

COMMENCEMENT DE GRÈVE

Chez les hâleurs d'Auchel.

Les ouvriers hâleurs de terre sur le terril de la fosse n° 5 des mines de Marles se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire.

LES CONGRÉGATIONS

LES RÉDEMPTORISTES DE LILLE

Nous avons dit hier, que le supérieur des Rédemptoristes de la cour des Bourloires, avait été convoqué par M. Delalé, juge d'instruction.

Le sieur Dupuis, qui fait fonction de supérieur, a envoyé à sa place, à l'heure fixée par la convocation, Me Bataille, avocat de la Congrégation.

Celui-ci a déclaré au nom de son client, que la convocation était nulle, puisque lui Dupuis n'était pas le supérieur des Rédemptoristes, attendu que ce dernier réside à Antony près de Paris, et que le supérieur-général, habite Rome.

C'est donc une convocation nouvelle à l'adresse du frocard Dupuis, que M. Delalé devra établir. En attendant les moines de la cour des Bourloires gagnent du temps et ils espèrent bien en se réfugiant dans le « maquis de la procédure » en gagner assez pour éviter le déménagement complet de leur ordre.

On sait que ces gaillards-là, à présent que l'autorité judiciaire est saisie de leur révolte contre la loi, se présenteront à l'instruction, comparaîtront devant le tribunal correctionnel où ils seront condamnés à seize francs d'amende et au départ. Pour éviter la fuite, ils font devant la cour d'appel et ensuite devant la cour de cassation.

Que n'a-t-on procédé pour les enjuponnés de la cour des Bourloires, comme pour les Chartreux et bien d'autres.

A VALENCIENNES

Les Pères Maristes de la place Verte

C'est hier matin qu'a eu lieu la notification de l'expiration des délais accordés aux très chers pères Maristes de la place Verte, à Valenciennes.

Quant à dire qu'une manifestation a eu lieu à cette occasion, ce serait fortement exagérer. Les bigots et bigotes, jeunes et vieux se trouvaient bien là, dans la matinée, au nombre d'une centaine, mais ils avaient en face d'eux un nombre à peu près égal de militants républicains et socialistes, résolus à répondre à toutes les provocations.

Les jeunes coryphées des congréganistes voyant cela, s'étaient empressés de se réfugier dans le haut de la place Verte, ayant auprès d'eux de bien jolies manifestantes que le clérical Carlier, avait mises en congé pour augmenter la troupe. Inutile de dire que les éclats de rire étaient la plus fréquente que les larmes de crocodiles qu'on versait à côté. Auguste-René d'ailleurs, dirigeait la bande, et le clown de dimanche prochain à l'Hippodrome a la réputation bien justifiée de ne pas engendrer la mélancolie.

L'opération s'est faite à 7 h. 1/2, M. Michel, commissaire central, accompagné de son secrétaire, M. Picques, est entré dans la capucinière sans opposition.

On lui a fait, comme dans toutes les maisons analogues, la réponse clichée : « Nous ne sommes pas en contravention avec la loi, mais seulement avec les décisions de M. Combes. »

La visite a duré une demi-heure en présence de MM. Thellier, avocat conseilleur, sinon payeur ; Martin (pas un âne, savez-vous ?), ingénieur de la Compagnie de Tilvencelle, et autres moineaux de moindre importance. A la sortie, pas plus qu'à l'entrée, aucun incident ne s'est produit.

La lutte donc, continue ; bientôt nous en verrons la fin, qui sera conforme à la volonté de nos législateurs. Dans quelques jours, en effet, les formalités judiciaires seront remplies et les pères Garin et consorts sortiront de la boutique.

A DUNKERQUE

Perquisitions au « Nord Maritime »

Une descente de justice a eu lieu hier après-midi au journal le Nord Maritime, rue David-d'Angers, à propos de la publication d'un « grelot » paru dans ce journal et relatif à l'affaire Renet, l'agent assommé par une bande cléricale.

M. Chiroutre, directeur du Nord Maritime convoqué à ce sujet par M. Gobert, juge d'instruction, n'ayant pu ou n'ayant pas voulu renseigner ce magistrat aussi complètement que celui-ci l'aurait désiré, un ordre de perquisition fut remis à M. Rougeron, commissaire de police de la Basse-Ville.

Le commissaire s'est retiré au bout d'une demi-heure, après avoir très correctement, mais très inutilement aussi, rempli cette mission.

Cette information qui nous est apportée par le « Phare du Nord » nous étonne profondément.

Jusqu'à plus ample informé, nous tenons en effet, pour absolument illégale la perquisition ordonnée par M. le juge d'instruction Gobert.

Les journalistes ont aussi leur secret professionnel et il est inadmissible que, sous prétexte qu'ils se refusent, à le violer, l'on fasse chambarder leur bureau.

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur ce grave incident.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici le rôle de la session des assises qui s'ouvrira lundi prochain 4 mai, sous la présidence de M. Lavoix, ayant pour assesseurs MM. Gravet et Lemaire.

Lundi 4 mai 1903. — Ministère public : M. Bassu, avocat-général. — 1re affaire : Attentat à la pudeur : Charles-Louis Waelkens ; 3 témoins. — Défenseur : Me de Lauwereyns. — 2e affaire : Vols qualifiés ; Jean-Baptiste-Léon Carré ; 3 témoins.

FEUILLETON DU 2 MAI 1903. — N° 32

LA BUVEUSE DE LARMES

PAR

Pierre DECOURCELLE

PREMIERE PARTIE

— XII —

L'amour d'un Breton

Elle avait satisfait un de ces caprices, et, inconsciente, souriante même, n'avait pas un regard d'effroi en contemplant le désastre et les ruines qu'elle avait causées !

La comtesse de Rochemaure n'avait pas répondu à sa fille. Et depuis trois ans, les lettres de Lydia, d'abord fréquentes, puis plus rares, s'étaient vainement succédé, jamais elle n'en avait ouvert une seule, et toutes s'accumulaient cachetées encore, dans le fond d'un tiroir

L'année précédente, la marquise de Santarem était revenue en Europe.

Après un court séjour à Lisbonne avec son mari qui était reparti pour Goa, elle s'était décidément fixé à Paris et avait acheté dans ce but un magnifique hôtel de l'avenue du Bois-de-Boulogne.

Peu de jours après son arrivée, et avant même son installation définitive, elle s'était rendue au château de Rochemaure auprès de sa mère. Mais la comtesse était tellement souffrante, avaient répondu les domestiques, que le médecin lui avait interdit rigoureusement de recevoir personne, même Madame la marquise...

Vainement Lydia, prise tout à coup d'un remords peut-être, d'un regret plutôt en face d'un événement que sa mère, selon son expression, prenait à cœur d'une façon véritablement inexplicable, vainement Lydia avait insisté.

Vainement elle avait sollicité, pour obtenir de voir sa mère, l'intervention du curé, qui, après une entrevue mystérieuse avec la jeune femme, s'était rendu en hâte au château, la porte de la comtesse Raphaèle ne s'était point ouverte.

Entre la fille et la mère, il y avait maintenant un abîme, que d'après la volonté bien évidente de celle-ci, rien désormais ne comblerait jamais.

Lydia était revenue à Paris, pleurant beaucoup ; mais les splendeurs de son établissement lui avaient bientôt fait oublier la déception et la tristesse passagère qu'elle venait de subir. Elle avait amené avec elle de Portugal, pour faire à ses côtés l'office d'un chaperon, indispensable à son âge et dans son isolement, une vieille tante de son mari, la comtesse Isabelle d'Almeida, personne absolument insignifiante d'ailleurs, mais qui avait grand air, et dont la vie se passait à s'habiller, se déshabiller, à prendre d'innombrables tasses de chocolat, à croquer des bonbons, à remplir les devoirs les plus méticuleux d'une religion puérile.

Comme bien l'on pense, toutes les portes s'étaient immédiatement ouvertes devant la marquise de Santarem, dont le mariage avec le grand ministre portugais avait eu, à Paris, un grand retentissement.

On comprenait fort bien qu'une jeune fille ne pouvait passer sa vie à Goa et l'on admettait sans hésitation que le marquis ne la contraignît pas à l'accompagner dans sa lointaine résidence, et voulût au contraire qu'elle séjournât à Paris où lui-même devait venir chaque année passer deux mois.

Aussi le jour où la nouvelle Parisienne donna, pour inaugurer son hôtel, sa première fête, tout le high-life y accourut-il et, quelque vastes qu'ils fussent, les salons étaient-ils trop petits pour contenir la foule qui s'y pressait.

Cependant, dans le fumoir, venant chercher sur les moelleux divans un moment de repos, tout en grillant des cigarettes russes, quelques jeunes gens bavardaient.

— Eh bien ! Kéroland, que pensez-vous de la maîtresse de la maison ? interrogea l'un d'eux en lâchant dans l'air une bouffée de fumée odorante.

— Je ne sais pas ce que Kéroland pense, repartit vivement un autre jeune homme, mais mon opinion, à moi, est que cette femme-là est trop belle, et qu'un homme avisé doit la fuir comme une tempête.

— Pourquoi cela ?

— Pour ne pas en devenir amoureux fou, pardieu !...

— Mais si elle répondait à votre amour ?

— Oh ! alors, c'est différent... Je tâcherais de partir deux jours plus tôt !...

— Mon cher Malestroit, reprit celui des jeunes gens qui le premier avait pris la parole, vous n'avez pas voix au chapitre ! Vous êtes marié à une femme adorable, soit dit par parenthèse, et vous ne courez aucun risque d'être jamais épris d'une autre, même pour quelques heures !... Mais je m'adressais à Kéroland.

— Yves sera de mon avis ! Et d'ailleurs, tout garçon qu'il est, il est aussi marié que si M. le maire y avait passé ! Vous savez bien qu'il ne voit au monde que Lina Rémy, des Variétés... Il est Breton !... Et un Breton, la parole est historique, n'a qu'un Dieu, un roi, un amour.

Comme on riait, Yves de Kéroland intervint :

— Mon cher Croix-Plancy, répondit-il sans relever la plaisanterie, puisque vous m'interrogez, je vous avouerai que je suis, en effet, de l'avis de Malestroit. La marquise de Santarem me paraît capable d'inspirer une de ces passions qui mènent un homme plus loin qu'il ne veut, et celui-là sera prudent qui s'enfuira loin, bien loin, s'il sent son cœur s'enflammer pour elle... Espérer toucher son cœur doit être, en effet, une chimère, car il est évident que jamais cette femme ne prendra un amant.

— Bah !... Et pourquoi donc, jeune enthousiaste, interrogea en riant Croix-Plancy, la condamner à pareille rigueur ?... Elle est colossalement riche ; son mari, qui a plus du double de son âge, est à l'autre bout du monde. Il est certain qu'un jour ou l'autre, elle s'ennuiera... On ne peut pas tous les jours prendre des crémaillières aussi somptueuses que celle-ci. Et forcément elle cherchera une distraction dans l'amour.

— On dit même déjà, entre nous... fit un petit blond très myope.

— Qu'est-ce que l'on dit ?.. Je parie cent louis que Saint-Rupert va faire un potin ! interrompit Kéroland.

— Vous perdriez vos cent louis, mon cher, car, je ne dis pas : Cela est... Je dis simplement : « On dit. »

— Ah ! les jésuites de Fribourg ont en vous un excellent élève...

— Voyons, mon cher Kéroland, pas de querelle !... Laissez donc parler Saint-Rupert et nous raconter son potin, si potin il y a !...

— Oh ! je cite mes sources. C'est de mon valet de chambre que je tiens l'histoire.

Il y eut un cri général de protestation.

— Jolie autorité pour calomnier une femme !... fit ironiquement Kéroland avec un geste de mépris.

— Dame ! pour ce que je vais vous raconter, ça ne peut pas être l'archevêque de Paris qui m'ait renseigné.

— Mais qu'est-ce donc enfin ?...

— Oui !... le potin !... le potin !... appuya le chœur des jeunes gens sur l'air des *Lampions*.

— Eh bien ! messieurs, puisque vous le voulez, sachez que, d'après mes autorités, la marquise chercherait, depuis longtemps déjà, paraît-il, dans l'amour les distractions dont vous parlez. Mais elle les choisit dans un autre monde que le nôtre. Mon valet de chambre, qui la connaît très bien puisqu'il l'a vue venir plusieurs fois à l'hôtel rendre visite à ma mère, prétend avoir rencontré notre belle mondaine, attendant dans son coupé que conduisait son cocher indou et qui ne sait pas un mot de français, — à la porte des artistes du cirque du boulevard des Filles-du-Calvaire.

Une explosion violente interrompit le narrateur :

— Allons donc, vous êtes fou !

— C'est une indignité !

— Continuez, Saint-Rupert ! Continuez ! C'est amusant !

— Messieurs ! reprit le jeune homme, je vous donne l'anecdote pour ce qu'elle vaut. Toujours est-il que mon maréchal de valet prétend avoir reconnu le cocher, les chevaux, le coupé... et la femme, et qu'il a guetté, à l'abri d'une porte, pour savoir ce qu'il adviendrait. Un peu avant la fin du spectacle, est sorti un homme que mon valet de chambre a reconnu aussitôt pour le célèbre Nell Cribbs, l'Irlandais aux cinq trapèzes, qui a eu tant de succès cet été aux Champs-Elysées... La portière du coupé s'est ouverte, le gymnasiarque y a pénétré comme chez lui et fouette cocher !

— Eh bien, monsieur de Saint-Rupert, s'écria, tandis que l'on riait, Yves de Kéroland, votre valet de chambre est un drôle, que je vous conseille de flanquer à la porte à coups de bottes !... Et vous-même...

— Pour Dieu, Kéroland ! interrompit vivement Malestroit, veux-tu laisser Saint-Rupert tranquille... Voici deux fois que je suis forcé de le rappeler à l'ordre ! Nous sommes bien entre nous, et il est permis de raconter les choses les plus ineptes d'autant plus qu'on l'a forcé à parler. J'ajoute que tu n'as aucun droit de te constituer le défenseur de Mme de Santarem... et cela pour la bonne raison qu'elle n'est nullement attaquée... Nous y prenons, — et Saint-Rupert lui-même, cette histoire que comme un canard ridicule et auquel personne de nous n'ajoute foi.

— A la bonne heure donc ! fit Kéroland, jetant sur le jeune bavard, qui semblait quelque peu inquiet de l'aventure, un regard de dédain. Mais bonsoir, messieurs, je rentre dans le bal !... la marquise, précisément, m'a promis une valse...

— Ne joue pas avec le feu, mon cher !... fit Malestroit.

— Oh ! il n'y a pas de danger... il est incombustible... reprit Croix-Plancy en souriant. Et, d'ailleurs, Lina Rémy se chargerait d'arrêter l'incendie.

Comme le jeune Breton rentrait dans le grand salon, précisément l'orchestre préludait pour une valse. Il s'empressa de s'avancer vers la marquise et s'incline en lui rappelant sa promesse.

— Oh ! je ne vous avais pas oublié ! dit-elle avec un sourire. Et se laissant enlacer par le jeune homme, elle s'élança avec lui dans le tourbillon des danseurs.

La valse terminée, comme il la reconduisait à sa place :

(A suivre.)